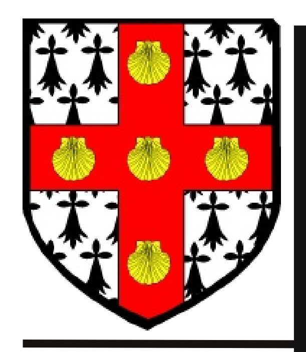


Bulletin municipal

N° 21 octobre 2013

Éditorial

C'est l'avant-dernier bulletin que nous publions avant les prochaines élections municipales qui se dérouleront les dimanches 23 et 30 mars 2014. Comme il y a quelques changements dans leur organisation, nous proposons de vous les présenter en deux fois. Dans les pages qui suivent, nous vous précisons quel sera le mode de scrutin et comment se présenteront les bulletins de vote. Dans la dernière édition, après un bref rappel, nous détaillerons comment seront élus les prochains conseillers municipaux.

Il arrive encore que des plaintes sont formulées en mairie concernant les bruits de voisinage et tout particulièrement l'usage des tondeuses à moteur en dehors des horaires d'utilisation définis par la loi. Nous les rappelons à nouveau ici. Il est toujours souhaitable de vivre en bonne entente avec ses voisins. Et il est préférable de régler les problèmes à l'amiable. Toutefois, en cas d'impossibilité, il faut savoir que l'auteur des troubles peut encourir une amende forfaitaire d'un minimum 68 euros (cf. site : http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F612.xhtml).

Et comme toujours, nous vous communiquons les informations que les associations nous font parvenir.

Jean-François Fauquembergue

SOMMAIRE



Blason de la commune construit par Alain Mouflier.
Pose préparée et réalisée par Alain Mouflier, Régis Lefevre et les employés communaux.

INFORMATIONS

Déchets verts

Un ramassage sera effectué à partir
du mardi 1er octobre

Une benne sera à votre disposition
le **mardi 19 novembre 2013**
de 8 h à 16 h
sur le parking de la salle polyvalente.

Le mercredi 9 octobre 2013
de 10 h à 18 h
l'Association « L'Hirondelle » organise,
en partenariat avec la résidence
« Charles Lefèvre » de Flavy le Martel,
un marché gourmand et fleuri.

Vous trouverez lors de ce marché des productions réalisées par les résidents (confitures, plantes vivaces, citrouilles, courges…)

Vous pourrez découvrir une exposition de tableaux réalisés par une résidente sur le thème de la nature

Et tout au long de la journée, vous pourrez déguster des gaufres et boissons chaudes.

Le bénéfice de ce marché est destiné aux résidents pour des actions d'animation.

NOUVEAUX HORAIRES À LA POSTE

À partir du 7 octobre 2013, les changements sont les suivants. L'ouverture se fait le lundi matin à 10 h 45 au lieu de 9 h. Toutefois, du lundi au vendredi, après-midi, elle se fait à 14 h 15 au lieu de 15 h.

Tableau des nouveaux horaires :
lundi : 10 h 45 – 12 h et 14 h 15 – 16 h 30
mardi à vendredi : 9 h – 12 h et 14 h 15 – 16 h 30
samedi : 8 h 30 – 11 h 45.

Bruits de voisinage (rappel)

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

— les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

— les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

— les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Fête communale des 21 et 22 septembre 2013

Comme chaque année, l'Association d'Animation Communale a pris en charge l'organisation de la fête communale.

C'est ainsi que beaucoup ont pu admirer l'embrasement de l'église le samedi soir, écouter de la musique irlandaise et écossaise le dimanche après-midi. Quant aux résidents des deux maisons de retraite, ils ont pu chanter ou danser sur des airs joués à l'orgue de barbarie et accompagnés à la guitare.



(suite page suivante)

Élections municipales mode d'emploi

La loi du 17 avril 2013 fait appliquer aux communes de plus de 1000 habitants un scrutin de liste qui était réservé, jusqu'à présent, à celles de 3500 habitants.

Concrètement, cela signifie que, à Flavy-le-Martel, commune de 1600 habitants, les électeurs doivent voter pour une liste entière, sans ratures, sans ajouts. Toute modification apportée au bulletin déposé dans l'urne fera que le vote sera considéré comme nul.

Le bulletin aura également une présentation nouvelle. Il comportera, en fait, deux listes séparées : celle des conseillers qui seront classés selon un ordre qui alternera les hommes et les femmes (la parité est rendue obligatoire par la loi) et celle des conseillers communautaires qui seront désignés au suffrage universel en même temps que les conseillers municipaux. Ils seront listés dans le même ordre que sur la liste des conseillers municipaux et toujours en alternance hommes/femmes.

Jean-François Fauquembergue

Les conseillers communautaires

Jusqu'à présent, la décision avait été prise au sein de la Communauté de Communes du Canton de Saint-Simon de répartir les conseillers intercommunaux de la façon suivante : 2 conseillers pour les communes de moins de 500 habitants, 3 conseillers pour celles qui avaient entre 500 et 1 000 habitants et 4 conseillers pour celles qui avaient plus de 1 000 habitants.

La loi du 16 décembre 2010, avec la modification apportée par la loi du 31 décembre 2012, a imposé un nouveau calcul pour la répartition. Le but est d'améliorer la représentation en fonction du poids démographique des communes tout en limitant le nombre des conseillers pour éviter une lourdeur de l'institution.

C'est ainsi que Flavy disposera de 5 conseillers. Certaines communes, qui en avaient jusqu'alors 2, n'en auront plus qu'un seul.

Jean-François Fauquembergue

Spectacles de la Communauté de Communes

Salle Gilbert LEVERT

- 9 octobre à 15 h : Le Génie de la Grande Poubelle (spectacle pour enfants)
- 11 octobre à 20 h 30 : Humoriste - Éric DESTON
- 23 novembre à 20 h 30 : Concert

Fête communale des 21 et 22 septembre 2013 (suite)

L'A.A.C. remercie le public pour sa présence, les artistes qui ont su faire partager leur plaisir de jouer. Elle renouvelle également ses remerciements aux commerçants et artisans qui ont contribué à l'élaboration du programme, et qui, avec la municipalité, et le personnel communal, ont permis une bonne organisation de la fête.



NOS JOIES ET NOS PEINES

Naissances

15 juillet : Yaël LAMBERT
2 août : Dylan HETUIN
3 août : Faustine DOYET
29 août : Lily THIEBAUT

Mariages

20 juillet : Nicolas TASSIN et Aurélie PAUX

Décès

22 juillet : Joseph WIECZORKOWSKI
23 juillet : Adèle LAROCHE
30 juillet : Jacques JAMA
13 août : Jeannine HALESIAK

TÉLÉTHON

samedi 7 décembre 2013



PERMANENCES MAIRE - ADJOINTS

(de 9 h 30 à 11 h)

7 - 8 septembre : Mme Danielle LANCO
14 - 15 septembre : M. Régis LEFEVRE
21 - 22 septembre : M. Éric VAN ISACKER
28 - 29 septembre : M. Patrick JULIEN

5 - 6 octobre : Mme Andrée TATIN
12 - 13 octobre : M. Patrick JULIEN
19 - 20 octobre : M. Éric VAN ISACKER
26 - 27 octobre : Mme Andrée TATIN

2 - 3 novembre : Mme Andrée TATIN
10 - 11 novembre : Mme Danielle LANCO
16 - 17 novembre : M. Patrick JULIEN
23 - 24 novembre : M. Éric VAN ISACKER
30 novembre -1er décembre : M. Régis LEFEVRE

7 - 8 décembre : Mme Danielle LANCO
14 - 15 décembre : Mme Andrée TATIN
21 - 22 décembre : M. Patrick JULIEN
28 - 29 décembre : M. Régis LEFEVRE

Quoi de neuf au S.A.V.C ?

Le Syndicat d'Assainissement de la Vallée de la Clastroise est formé de l'union de cinq communes, JUSSY, MONTESCOURT, FLAVY-LE-MARTEL, ANNOIS et CUGNY, pour prendre en charge l'assainissement de ces communes. Son siège est à JUSSY.

S'occuper de l'assainissement implique des investissements :

— Raccordement de CUGNY, il reste une tranche à terminer. Coût : 2,5 millions d'euros.

— Reconstruction de la station d'épuration de JUSSY : l'ancienne date des années 80 et ne correspond plus aux normes actuelles.

La nouvelle station permettra d'éliminer les rejets d'azote et d'acide phosphorique et aura une capacité d'assainissement pour 9 600 habitants ce qui permettra une augmentation de population de nos communes ou l'arrivée éventuelle d'une nouvelle commune. Coût : 3,5 millions d'euros.

— Rénovation du réseau : il faudra d'abord un diagnostic de l'ensemble du réseau ce qui nous permettra d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau.

Nous commencerons par la rénovation de la canalisation de la rue de la Fontaine en partenariat avec le Syndicat du Bois l'Abbé (réseau d'adduction d'eau) pour une diminution des coûts. La commune de FLAVY-LE-MARTEL pourra alors rénover la voirie. Pour le SAVC, le coût sera d'environ 500 000 euros.

Le Syndicat a pris également une compétence communale, la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Dans un premier temps, il y aura un diagnostic qui permettra d'obtenir des aides de l'agence de bassin pour la réalisation.

Éric Van Isacker